



Ville de Durbuy
Basse Cour, 13
B- 6940 Barvaux S/O

AUTORISATION DE CHANTIER ET DE POSE DE SIGNALISATION 52-2017

Le Bourgmestre de la Ville de Durbuy

Vu l'article 78 de l'Arrêté royal du 1er décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière (MB 9/12/1975),
Vu l'Arrêté ministériel du 07 mai 1999 modifiant l'Arrêté ministériel du 01.12.1975 (M.B. 21.05.1999),

AUTORISE

la S.A. de droit public INFRABEL, Direction Infrastructure - Arrondissement 45

 Route de Forrières 3 – 5580 JEMELLE  061 22 89 09  061 22 87 06

Responsable du chantier : M. QUESTIAUX  061 22 89 78  0476 49 02 06

effectuant des travaux d'entretien du passage à niveau 38, de la ligne 43 : Angleur – Marloie

➤ à **BARVAUX S/O –rue du Ténimont – RN 841**

entre le samedi 22 avril, à 22h30, et le dimanche 23 avril 2017, à 06h30.

à placer la signalisation routière telle qu'elle est imposée par l'Arrêté ministériel du 07 mai 1999 modifiant l'Arrêté ministériel du 01.12.1975 (M.B. 21.05.1999), à l'exclusion de toute autre, tenant compte notamment de la catégorie des chantiers envisagés ; y compris en raison de la disposition des lieux, des signaux C.43 fixant la limite de vitesse à 30 km/h.

Mesures de circulation à Barvaux S/O :

La RN 841, rue du Ténimont, sera interdite à la circulation à hauteur du passage à niveau.

Un itinéraire de déviation sera mis en place via la route de Bomal, la route de Hottemme et la rue du Chemin de Fer. **L'attention des usagers devra être attirée sur le fait que la route de Hottemme sera mise à double sens de circulation et limitée à 30 km/h.**

La signalisation, mentionnant la fermeture du passage à niveau, sera mise en place aux croisements :

- de la Place Joseph Maréchal avec la rue du Chemin de Fer,
- de la rue du Chemin de Fer avec la route de Heyd,
- de la route de Bomal (RN 86) avec la route de Hottemme,
- de la route de Bomal (RN 86) avec la rue du Ténimont (RN 841).



Durbuy, le 14 avril 2017.


Philippe BONTEMPS,
Bourgmestre.